No 42 |

ARRÊTÉS

MAIRIE

DE

## 3RENNILIS

FINISTÈRE

Code Postal: 29690

Tél. 98.99.61.07 Fax 98.99.67.67 ARRETE PORATANT NOMINATION D'UN REGISSEUR DE

RECETTES " location de VTT" AU TERRAIN DE CAM-

PING MUNICIPAL

PENDANT LA SAISON 1997

Le Maire de la Commune de Brennilis,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1994 institutant une régie des recettes auprès de la Commune,

Vu l'article L 412-1 du Code des Communes,

Vu le décret n°580 du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret N° 70 du 15/01/1976,

Vu l'avis favorable de Mr le receveur Municipal,

## ARRETE

01.07.97 AU 15.08.97

- Article 1 : M lle MOCAER Sandrine est nomméedu
  Régisseur des recettes provenant de la location des VTT avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans la délibération créant la régie.
- Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre motif, le régisseur titulaire sera remplacé par Mlle PLASSARD Sylvie (suppléante).
- Artilce 3 : Les régisseurs sont dispensés de cautionnement.
- Article 4: Les régisseurs ne percevront aucune indemnité.
- Article 5: Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.
- Article 6 : Le Régisseur titulaire et le régisseur suppléant devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Régisseur titulaire :

M Tocas

Régisseur suppléant;

M

Blanca !

A Brennilis le : 2-06-97

